

Points d'accueil pour soins immédiats

Pourquoi le Groupe Socialiste n'y est pas favorable ?



Points d'accueil pour soins immédiats

En commission des Affaires Sociales, dans le cadre de l'examen en deuxième lecture de la Proposition de loi rejetée par le Sénat, le 4 juin 2020, visant à répondre à la demande des patients par la création de Points d'accueil pour soins immédiats (PASI), Gisèle Biémouret est intervenue, pour le Groupe Socialistes & Apparentés

Celui-ci est peu convaincu par la capacité des PASI à répondre aux besoins de nos territoires et à apporter une réelle plus-value notamment pour la ruralité et les déserts médicaux. Le Groupe Socialistes & Apparentés s'abstiendra.

Voici le texte de l'intervention de la députée de la 2e circonscription du Gers que vous pouvez visionner en cliquant sur ce lien :

"À travers la volonté de mettre en place des points d'accueil pour soins immédiats, l'intention du rapporteur est louable : apporter une solution à un engorgement des services d'urgences en passe de devenir chronique.

Or nous craignons, qu'au-delà d'une efficacité qui reste à démontrer, ces PASI, labellisés par les agences régionales de santé, complexifie encore davantage un paysage, là où une nécessité de lisibilité et de simplification dans l'accès aux soins devrait prévaloir pour nos concitoyens.

Selon les territoires, l'offre existante est déjà de nature multiple et variée, que ce soit des maisons de santé pluriprofessionnelle, des maisons médicales de garde, des CPTS, etc. Est-il utile d'ajouter une strate supplémentaire ? Je rejoins plutôt ma collègue sénatrice, Laurence Cohen, quand elle préconise la nécessité d'établir un état des lieux de toutes ces structures et de leur efficacité avant de penser à en créer d'autres.

La crise sanitaire, qui a bousculé notre système de soins, nous a montré que nous ne pouvions désormais plus nous cantonner à des réponses partielles, c'est toute l'architecture de la chaîne de soins qu'il faut revoir.

Vous avez d'ailleurs l'honnêteté, Monsieur le rapporteur, de qualifier vous-même dans votre rapport, comme modeste la capacité de ces points d'accueil à finalement répondre à la problématique de surcharge de nos services d'urgence, dont la simplicité d'accès en fait le succès encore plus dans les territoires marqués par la désertification médicale.

Le problème fondamental reste le manque de médecins généralistes et la capacité des territoires à les attirer. Ce débat, nous l'avons eu récemment avec l'examen de la proposition de loi sur la simplification du système de santé et avec le PLFSS 2020 et la mise en place du forfait urgences.

Vous l'aurez compris, tout en saluant la bonne volonté du rapporteur, notre groupe est peu convaincu par la capacité des PASI à répondre aux besoins de nos territoires et à apporter une réelle plus-value notamment pour la ruralité et les déserts médicaux. Nous nous abstiendrons donc."